

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRÉSIDENT**

Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de travaux d'amélioration de l'accueil des publics par déconstruction et reconstruction de l'équipement aquatique intercommunal l'Aqua 9

La rénovation de l'Aqua 9 est nécessaire pour des raisons d'amélioration d'accueil du public et plus particulièrement des scolaires des communes de Geneston, le Bignon et Montbert. De plus, dans un objectif de moderniser les installations, il est également essentiel de renforcer l'accessibilité pour tous et de garantir une meilleure efficacité énergétique et fonctionnelle.

Le coût prévisionnel de ces travaux de déconstruction et reconstruction de l'équipement aquatique intercommunal est estimé à **1 430 516.00 € HT**.

Le financement de ce projet est envisagé avec l'aide de l'Agence Nationale du Sport pour le Plan 5000 équipements – Axe 2.

Aussi, afin de contribuer au financement de ce projet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés ;

VU la campagne de subventions d'équipements sportifs 2025 de l'Agence Nationale du Sport et plus particulièrement le Plan 5000 équipements – Axe 2 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ARRETER le montant de l'opération relative aux **travaux d'amélioration de l'accueil des publics par déconstruction et reconstruction de l'équipement aquatique intercommunal l'Aqua 9 à 1 430 516.00 € HT**.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de cette opération qui s'articule comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES		
Maîtrise d'œuvre	176 766.50 €	
Travaux	1 223 750.00 €	
Frais annexes	30 000.00 €	
RECETTES		
Agence Nationale du Sport		286 103.30 €
Contrat Pays de la Loire 2023-2026		75 089.00 €
Autofinancement		1 069 324.20 €
TOTAL HT	1 430 516.50 €	1 430 516.50 €

Article 3 : DE SOLLICITER une aide financière de **286 103.30 €** au titre du Plan 5000 équipements – Axe 2 – porté par l'Agence Nationale du Sport, pour contribuer à l'opération relative à la **déconstruction et reconstruction de l'équipement aquatique intercommunal l'Aqua 9**.

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 044-244400438-20250618-DE126_P170625-DE



Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE126-P170625

Publié sur le site internet le : 19 / 06 / 25

Fait à La Chevrolière, le 17 juin 2025

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté